

Rapport Annuel 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



Rapport Annuel 2024

Sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Préambule.....	3
Partie I. Le contexte.....	3
1. Historique et périmètre du syndicat	4
2. Les missions	4
➤ Le traitement des eaux usées.....	4
➤ La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales.....	5
➤ L'assainissement non collectif.....	5
Partie II. Les moyens du SIVOM	6
1. Les équipes exploitation et travaux.....	6
➤ Le service exploitation réseau d'assainissement	6
➤ Le service patrimoine station d'épuration	6
➤ Le bureau d'études.....	6
2. Les moyens techniques.....	6
➤ Le dispositif existant.....	6
♦ Le traitement des eaux usées	6
♦ La gestion des réseaux d'assainissement	7
♦ Les travaux d'assainissement.....	8
♦ L'assainissement non collectif	8
♦ Les autres missions d'assainissement.....	8
➤ Les résultats quantitatifs	11
♦ Le traitement des eaux usées	11
♦ La gestion des réseaux d'assainissement	21
♦ L'assainissement non collectif	23
♦ Les autres missions d'assainissement.....	24
♦ Les travaux et l'exploitation 2024	28
Partie III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service	30
1. Le service de l'assainissement collectif.....	30
1. Le service de l'assainissement non collectif.....	32
Partie IV. Les indicateurs de performances	34
Partie V. Les projets pour l'année 2025.....	37
Annexes et note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	39

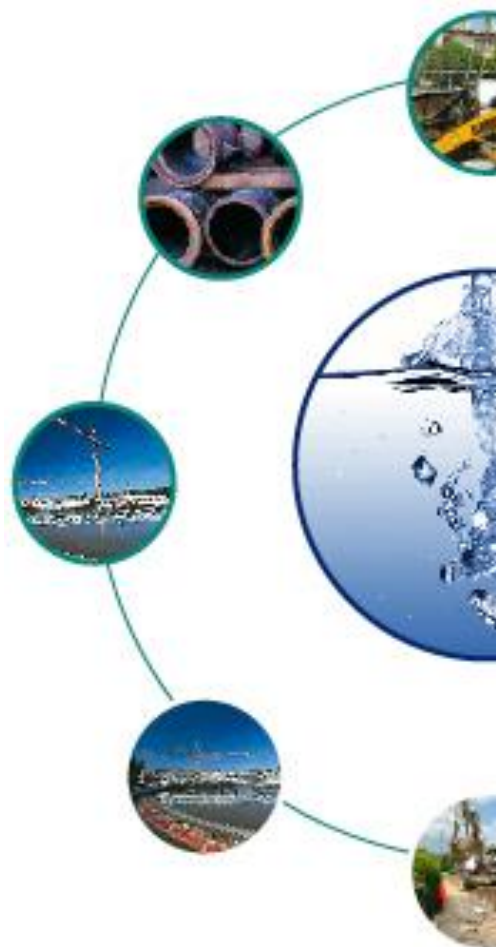
Préambule

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 (loi sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L.2224-1 et L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM présente au Comité d'Administration le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport répond aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, le Comité d'Administration et le conseil de chaque membre bénéficiant du service de l'assainissement est destinataire du rapport.

Dans un délai de quinze jours, à compter de sa présentation à l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à la disposition du public dans les locaux du SIVOM.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant d'en procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes (III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin une série d'annexes complète le document.



Partie I. Le contexte

1. Historique et périmètre du syndicat

Confronté à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

A ce jour le périmètre du Syndicat couvre le territoire suivant selon statuts :

La communauté Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) et la Communauté de Communes Sundgau (CCS).

Monsieur Francis HILLMEYER, préside le syndicat depuis septembre 2020.

Transformé le 1^{er} janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise ses membres à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

2. Les missions

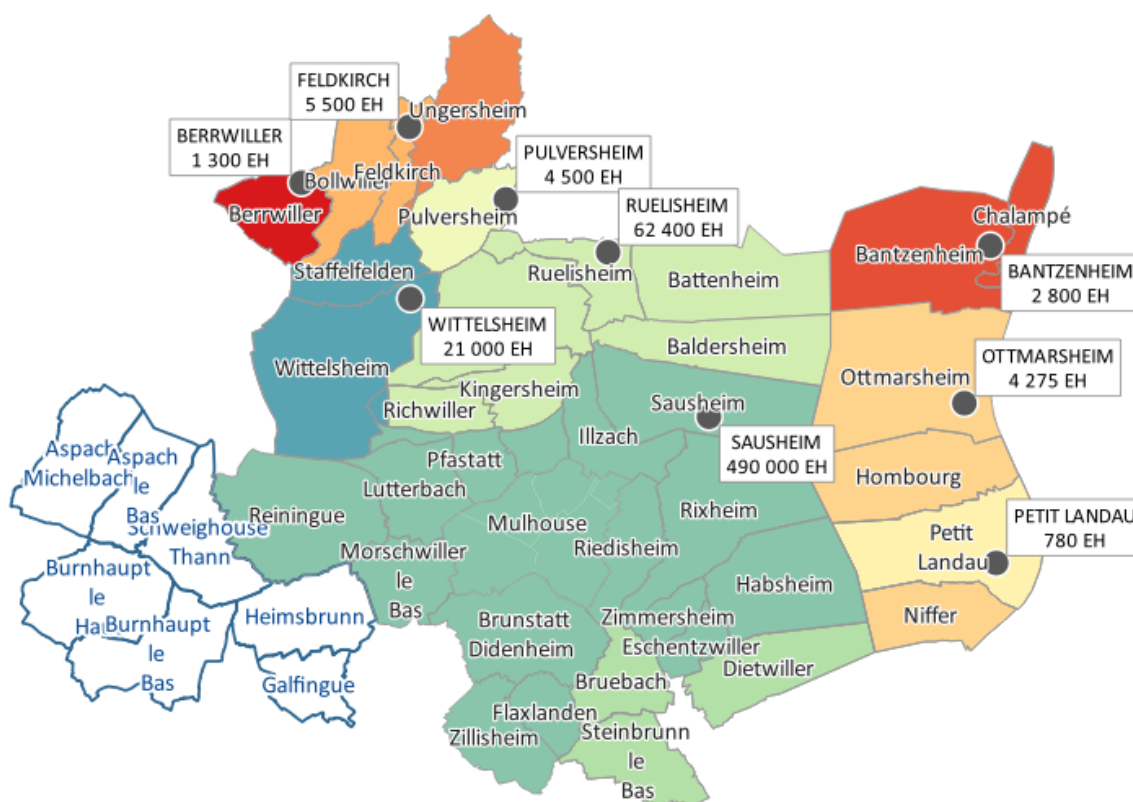
Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de membres concernés soit variable pour chacune d'entre elles.

A. Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne le périmètre de m2A et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

Les eaux usées de Bruebach, Dietwiller et Steinbrunn-le-Bas sont traitées par la STEU de Sierentz et les eaux usées de Ungersheim sont traitées par la STEU de ENSISHEIM.

Les systèmes d'assainissement du SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE



B. La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne le périmètre de m2A à l'exception de Heimsbrunn et Galfingue, soit 37 communes.

Les chiffres clés

	1 382 km de réseau total d'assainissement	
175 808 ml de réseau curé		
	60 802 ml de réseau inspecté	
125 désobstructions de branchement		
	48 désobstructions de réseau	

C. L'assainissement non collectif

Cette mission concerne le périmètre de m2A à l'exception de Heimsbrunn et Galfingue, soit 37 communes.

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- Le traitement des résidus urbains,
- La collecte sélective des déchets,
- La Gestion des eaux pluviales urbaines.

Partie II. Les moyens du SIVOM

1. Les équipes exploitation et travaux

A. Le service Exploitation réseau d'assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage et de stockage des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 9 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur SIG
- 3 techniciens exploitation
- 1 technicien ANC
- 1 rédacteur
- 2 adjoints administratifs

B. Le service unités de traitement assainissement

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 technicien

C. Le bureau d'études

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant deux sous-services (Bureau d'études et Eaux pluviales urbaines) et 8 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur responsable de l'unité eaux pluviales urbaine
- 5 techniciens BE
- 1 technicien eaux pluviales urbaines

2. Moyens techniques

A. Le dispositif existant

1. Le traitement des eaux usées

Les eaux usées sont traitées par 9 stations de traitement des eaux usées (dont un lagunage).

Ces stations sont situées à Bantzenheim, Berrwiller, Feldkirch, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pulversheim, Ruelisheim, Sausheim et Wittelsheim.

Elles sont exploitées par la société Suez à travers un contrat d'exploitation.

a. La station à Sausheim

Elle traite les eaux usées des communes de Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue,

Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim, Zimmersheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

L'unité de méthanisation des boues de la station injecte du biométhane dans le réseau GrDF depuis le 1^{er} décembre 2020. Les certificats de garantie d'origine sont cédés aux transports urbains et au chauffage des bâtiments de l'Agglomération.

b. La station à Ruelisheim

Elle traite les eaux usées des communes de Baldersheim, Battenheim, Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim et une partie des eaux usées de Richwiller.

c. La station à Wittelsheim

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller.

d. La station à Feldkirch

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

e. La station à Pulversheim

Elle traite les eaux usées de la commune.

f. La station à Bantzenheim

Elle traite les eaux usées de Bantzenheim et Chalampé.

g. La lagune à Berrwiller

Elle traite les eaux usées de la commune.

h. La station à Petit-Landau

Elle traite les eaux usées de la commune.

i. La station à Ottmarsheim

Elle traite les eaux usées de Hombourg, Niffer et Ottmarsheim.

2. La gestion des réseaux d'assainissement

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Le réseau est exploité par SUEZ à travers un contrat d'exploitation.

a. La gestion par le SIVOM

Le SIVOM organise le suivi et les contrôles des contrats d'exploitation des réseaux d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées.

Le SIVOM et son exploitant assure entre autres les missions suivantes :

- L'exploitation, l'entretien-maintenance et la surveillance de l'ensemble des ouvrages du réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales : regards, collecteurs, postes de pompage et autres ouvrages (déversoirs d'orage, bassins, grilles avaloirs, siphons...)
- l'auto surveillance des réseaux et le diagnostic permanent
- l'exploitation des équipements de gestion dynamique des réseaux :
 - La relation avec les usagers et les collectivités du service de l'assainissement
 - La mise à jour du système d'information géographique (SIG)
 - Le suivi des branchements, des raccordements non conforme...

1. Les travaux d'assainissement

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage...),
- d'extension de réseaux d'assainissement,
- de réalisation de branchements neufs

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre aussi bien sur le réseau d'assainissement que sur les stations de traitement des eaux usées.

2. L'assainissement non collectif

Le SIVOM gère le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

3. Les autres missions d'assainissement

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

a. La gestion des accessoires de voirie

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) gérés par Suez. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1^{ère} installation).

b. Le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

On distingue les enquêtes dites notaires ou à la demande du propriétaire et les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant des réseaux.

Enquête dite « notaire » ou à la demande du propriétaire : lors d'une transaction immobilière ou à la demande d'un propriétaire, il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :

- pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif : l'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente ;

- pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif : l'enquête contrôle le raccordement en direct, la destination des eaux pluviales, la situation des eaux usées assimilées domestiques ou non domestiques, la présence d'une ventilation hors toiture, la protection contre le reflux... Cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Les enquêtes dites notaires ou à la demande d'un propriétaire sont soumises à une redevance particulière.

Enquête SIVOM : lors de travaux de voirie à l'initiative des communes ou selon nécessité de service, le SIVOM réalise les enquêtes sur la conformité de la partie privée des branchements.

Les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant ne sont pas soumises à facturation.

c. Le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol telles que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d'assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d'assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d'Occupation des sols ou le Plan Local d'Urbanisme.

La qualité d'exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d'assainissement est contrôlée comme le prescrit l'article 1331-4 du Code de la santé Publique. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière sous condition.

d. L'instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, demande de raccordement...

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement... Le SIVOM instruit la demande et en informe le demandeur.

e. Le suivi des rejets d'eaux usées autres que domestiques

Il existe deux catégories de producteurs d'eaux usées non domestiques : ceux qui sont dispensés de l'obligation d'autorisation préalable et ceux qui y sont soumis.

f. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d'épuration. L'autorisation prend la forme d'un arrêté qui porte sur l'activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d'assainissement collectif applicable, les normes, les obligations...

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d'épuration à Sausheim : Peugeot à Sausheim, Papeteries du Rhin, Sarval à Illzach, DMC, Centre Hospitalier de Mulhouse. La convention permet une participation financière au coût d'exploitation de la station d'épuration en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetées sans passer par la redevance d'assainissement. Les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

g. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques

Les producteurs d'eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont identifiés par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'annexe 1 de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Il s'agit d'activités diverses telles que les laveries automatiques, les salons de coiffures, les bureaux, les agences de voyages... etc.

Ces activités ont droit, sans autorisation spéciale de rejet, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation (article L1331-7-1 du Code de la santé publique).

h. Les études structurantes et les missions particulières

Il s'agit d'études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

- a) les plans de zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales...),
- b) Les diagnostics périodiques des systèmes d'assainissement,
- c) la gestion dynamique des réseaux,
- d) la reconstruction d'un épaisseur à la STEU à SAUSHEIM.

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage...).

B. Les résultats quantitatifs

1. Le traitement des eaux usées

STEU SAUSHEIM 2024

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	11 190,09	5 150,40	3 508,34	1 056,95	99,13
Concentrations en entrée (en mg/l)	587,00	271,00	177,00	55,40	5,26
Charges en sortie (en tonnes/an)	727,04	132,28	193,37	165,42	11,59
Concentrations en sortie (en mg/l)	28,70	4,37	6,10	6,81	0,55
Rendements (en %)	93,50%	97,43%	94,49%	84,35%	88,31%
Volume traité (m³) Boues produites (tonnes % siccité)	22 867 055 m³ 3 353 T à 25,62 % de siccité Filière de valorisation : Incinération (3 274 TMS) Compostage Anna Compost (79 TMS)				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
Coût total	13 575 192,61 €
dont exploitant	3 874 295,54 €
dont traitement des boues (avec surcoût lit fluidisé)	1 738 772,38 €
dont surcoût lit fluidisé pour traitement des boues	1 576 565,15 €
dont énergie électrique et chaleur	1 408 965,48 €
dont taxe VNF	834 918,52 €
dont charges syndicales et annexes	495 055,54 €
dont assurances, Engie, espaces verts, avocats, météo, divers	245 796,62 €
dont renouvellement génie électromécanique (contrat d'exploitation)	961 996,13 €
dont renouvellement génie civil et génie électromécanique (hors contrat d'exploitation)	1 380 515,41 €
dont remboursement charges emprunt	687 107,84 €

NORMES DE REJET

	Temps Sec Q 91200m ³ /j et DBO5 20630kg/j	Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200<Q<136200m ³ /j ou 20630<DBO5<29630kg/j	Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200<Q<203400 m ³ /j ou 29630<DBO5<41830 kg/j
DBO5	25 mg/l et 90%	mg/l ou %	mg/l
DCO	100 mg/l et 75%	mg/l ou %	mg/l
MES	30 mg/l et 90	mg/l ou %	mg/l
NGL	10 mg/l et 70%	mg/l ou %	mg/l
Pt	1 mg/l et 80%	mg/l ou %	

Unité de méthanisation à Sausheim

Production		Recettes		Dépenses	
Volume – en Nm3	Energie – en MWh	Tarif réglementé en €	Prime en €	Location Skid GrDF en €	Fourniture chaleur par l'UIRU en €
1 694 998	12 638,16	1 689 797,28	1 578,95	56 520,35	27 898,08

STEU RUELISHEIM 2024

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	1 799,16	899,03	747,21	177,34	20,13
Concentrations en entrée (en mg/l)	592,00	285,00	231,00	58,30	6,46
Charges en sortie (en tonnes/an)	86,58	9,72	16,27	23,09	2,83
Concentrations en sortie (en mg/l)	28,29	5,41	6,70	5,87	0,75
Rendements (en %)	95,19 %	98,92 %	97,82 %	86,98 %	85,93 %
Volume traité (m³)/an	3 471 050 m³				
Boues produites (tonnes % siccité)	1 367 T à 31,88 % de siccité				
	Filières de valorisation: Anna Compost (1 367 TMS)				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
Coût total	1 494 245,46
dont coût fonctionnement	872 131,93
dont GER (contrat)	178 234,96
dont boues	443 878,57

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	mg/l
DCO	mg/l et %
DBO5	mg/l et %
NGL	mg/l et %
Pt	mg/l et %

STEU WITTELSHEIM 2024

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	515,46	245,86	273,86	91,91	7,02
Concentrations en entrée (en mg/l)	105,00	52,30	58,30	17,90	1,42
Charges en sortie (en tonnes/an)	69,34	10,17	12,76	26,22	3,36
Concentrations en sortie (en mg/l)	14,94	3,00	4,21	3,90	0,74
Rendements (en %)	86,55 %	95,86 %	95,34 %	71,47 %	52,09 %
Volume traité (m3)	5 627 119 m ³				
Boues produites (tonnes % siccité)	169 T à 20,31% de siccité				
	Filière de valorisation : compostage + épandage agricole				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
Coût total	435 350,29
dont coût d'exploitation	304 596,68
dont GER (contrat)	75 877,62
dont boues	54 875,99

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	mg/l
DCO	mg/l
DBO5	mg/l
NGL	mg/l
Pt	mg/l

STEU FELDKIRCH 2024

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	105,74	51,37	57,89		
Concentrations en entrée (en mg/l)	158,00	76,20	86,20		
Charges en sortie (en tonne / an)	17,23	2,61	8,10		
Concentrations en sortie (en mg/l)	62,97	27,23	34,50		
Rendements (en %)	83,71 %	94,91 %	86,02 %		
Volume traité (m³)/an	693 082 m³ 28 T à 1,63 % de siccité				
Boues produites (tonnes % siccité)	Filière de valorisation : STEP SAUSHEIM				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
Coût total	61 975,34
dont coût fonctionnement	61 975,34
dont renouvellement génie civil	Nouvelle STEU en construction
dont boues	54 875,99

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	mg/l ou %
DCO	mg/l ou %
DBO5	mg/l ou %

STEU PULVERSHEIM 2024

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	147,73	63,87	73,75	11,85	1,11
Concentrations en entrée (en mg/l)	327,00	141,00	154,00	34,30	3,28
Charges en sortie (en tonnes/an)	9,86	1,12	1,29	1,21	0,12
Concentrations en sortie (en mg/l)	30,02	5,00	7,19	3,12	0,31
Rendements (en %)	93,33 %	98,25 %	98,25 %	89,81 %	89,26 %
Volume traité (m³)	423 168 m³				
Boues produites (tonnes % siccité)	38,1 T à 18,81 % de siccité Filière de valorisation : STEP SAUSHEIM				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
Coût total	156 891,39
dont coût fonctionnement	155 593,96
dont coût investissement hors contrat d'exploitation	1 297,33

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	mg/l ou %
DCO	mg/l ou %
DBO5	mg/l ou %
NGL	mg/l ou %

STEU BANTZENHEIM-CHALAMPE 2024

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	80,39	33,68	33,52	9,54	1,07
Concentrations en entrée (en mg/l)	657,00	283,00	255,00	84,90	9,30
Charges en sortie (en tonnes/an)	3,94	0,35	0,39	0,68	0,59
Concentrations en sortie (en mg/l)	31,04	5,10	7,21	4,66	3,60
Rendements (en %)	95,10 %	98,95 %	98,84 %	92,88 %	44,50 %
Volume traité (m3)	203 805,30 m ³				
Boues produites (tonnes % siccité)	27 T à 20,64 % de siccité				
	Filière de valorisation : compostage				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
coût total	215 079,93
dont d'exploitation	203 868,20
dont boues	8 767,17
dont investissement hors contrat d'exploitation	2 444,56

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	mg/l
DCO	mg/l
DBO5	mg/l
NGL	mg/l
Pt	mg/l

LAGUNE BERRWILLER 2024

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en kg/j)	131,99	73,01	50,23
Concentration mg/l	614,00	324,00	246,00
Charges en sortie (en tonnes)	17,98	4,86	5,83
Valeurs rejet			
concentration mg/l	165,13	57,40	81,55
rendements (en %)	86,37 %	93,35 %	88,38 %
Valeurs autorisation rejet			
Concentration mg/l	125,00	62,00	30,00
Volume traité estimé (m³/j)	132 923 m³ Filière de valorisation : pas d'évacuation		

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
coût total	30 353,63
dont exploitation	28 158,13
dont investissement hors contrat d'exploitation	2 195,50

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	mg/l
DCO	mg/l
DBO5	mg/l

STEU OTTMARSHEIM 2024

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	171,60	77,40	90,00		
Concentrations en entrée (en mg/l)	624,00	288,00	308,00		
Charges en sortie (en tonnes/an)	8,30	0,90	1,40		
Concentrations en sortie (en mg/l)	29,60	3,30	4,90		
Rendements (en %)	95,19 %	98,81 %	98,48 %		
Volume traité (m3)	m ³ 52 T à 17,85 % de siccité Filière de valorisation : compostage				
Boues produites (tonnes % siccité)					

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant HT en €
coût total	276 527,06
dont d'exploitation	228 119,13
dont boues	16 884,92
dont investissement hors contrat d'exploitation	31 523,01

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	mg/l
DCO	mg/l
DBO5	mg/l
NGL	mg/l
Pt	mg/l

STEU PETIT-LANDAU 2024

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	11,69	6,12	4,63		0,30
Concentrations en entrée (en mg/l)	543,00	284,00	215,00		
Charges en sortie (en tonnes/an)	0,45	0,06	0,04		0,10
Concentrations en sortie (en mg/l)	21,00	3,00	2,00		4,82
Rendements (en %)	96,13 %	98,94 %	99,07 %		65,32 %
Volume traité (m3)	30 835 m ³ Filière de valorisation : pas d'évacuation				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
coût total	52 730,54
dont coût d'exploitation	48 875,63
dont coût investissement hors contrat d'exploitation	3 854,91

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	mg/l
DCO	mg/l
DBO5	mg/l
NGL	mg/l
Pt	mg/l

2. La gestion des réseaux d'assainissement

L'entretien des réseaux

Système d'assainissement	Longueur en mètre linéaire				Tabourets siphons		Ouvrages de prétraitement	
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Entretien annuel	Total	Entretien annuel
SA SAUSHEIM	810 356	78 987	2 403	35 786	27 859	2 898	1 098	95
SA RUELISHEIM	240 263	25 224	461	13 365	8 270	5 790	182	151
SA WITTELSHEIM	118 410	14 818	371	2 822	3 511	104	80	1
SA OTTMARSHEIM	38 362	9 987	148	-	1 371	32	157	8
SA BANTZENHEIM-CHALAMPE	25 438	9 173	101	1 684	855	126	62	10
SA FELDKIRCH	31 296	7164	-	368	1 093	5	55	1
SA PULVERSHEIM	27 604	2 140	-	673	768	33	15	-
SA BERRWILLER	15 445	3 984	-	534	259	10	2	1
SA PETIT-LANDAU	7 470	2 409	-	547	268	27	34	1
SA ENSISHEIM-UNGERSHEIM	17 365	2 740	165	-	494	34	68	-
SA SIERENTZ	45 450	14 338	9	4 076	588	65	12	1
TOTAL	1 627 459	170 964	4 281	59 855	45 336	9 124	1 765	269

Les travaux d'assainissement

Système d'assainissement	Communes	Mise à niveau et remplacement		Puits infiltration et d'ouvrages annexes	Travaux divers		
		Tampons	Grilles TS		Extensions réseaux et travaux divers (en ml)	Branchements particuliers	Réhabilitation réalisées (ml)
SAUSHEIM	Brunstatt-Didenheim	28	31	23	532	-	1231,50
	Eschentzwiller						
	Flaxlanden						
	Habsheim						
	Illzach						
	Lutterbach						
	Morschwiller-le-Bas						
	Mulhouse						
	Pfastatt						
	Reiningue						
	Riedisheim						
	Rixheim						
	Sausheim						
	Zillisheim						
	Zimmersheim						
RUELISHEIM	Baldersheim	15	10	4	102	-	101
	Battenheim						
	Kingersheim						
	Ruelisheim						
	Wittenheim						
WITTELSHEIM	Richwiller	28	4	1	-	-	-
	Staffelfelden						
	Wittelsheim						
OTTMARSHEIM	Hombourg	-	1	-	-	-	-
	Niffer						
	Ottmarsheim						
BANTZENHEIM	Bantzenheim	4	1	1	-	-	-
	Chalampé						
FELDKIRCH	Bollwiller	-	-	-	-	-	-
	Feldkirch						
PULVERSHEIM	Pulversheim	-	-	-	138	-	-
BERRWILLER	Berrwiller	8	-	-	-	-	-
PETIT-LANDAU	Petit-Landau	4	2	-	-	-	286
ENSISHEIM	Ungersheim	-	-	-	-	-	-
SIERENTZ	Bruebach	13	3	-	-	-	-
	Dietwiller						
	Steinbrunn-le-Bas						

3. Le service d'assainissement non collectif

Communes	Nombre total ANC	Contrôles de bon fonctionnement ou Diagnostic de l'existant		Contrôles de bon fonctionnement en cas cession immobilière		Contrôles de conception	Contrôles de bonne exécution des travaux	Nombre total de contrôles en 2024
		Conformes	Non conformes	Conformes	Non conformes			
Baldersheim	2	0	1	0	0	0	0	1
Bantzenheim	5	0	0	0	0	0	0	0
Battenheim	7	0	0	0	0	0	0	0
Berrwiller	5	0	0	0	0	0	0	0
Bollwiller	11	1	2	0	0	0	0	3
Bruebach	7	0	0	0	0	0	0	0
Brunstatt-Didenheim	27	2	1	0	0	0	0	3
Chalampé	6	0	3	0	0	0	0	3
Dietwiller	8	0	0	0	0	0	0	0
Eschentzwiller	7	0	1	0	0	0	0	1
Feldkirch	15	4	2	0	0	0	0	6
Flaxlanden	6	1	0	0	0	0	0	1
Habsheim	22	1	0	0	0	0	0	1
Hombourg	3	0	0	0	0	0	0	0
Illzach	22	0	4	0	0	0	0	4
Kingersheim	4	0	0	0	0	0	0	0
Lutterbach	19	1	2	0	0	0	1	4
Morschwiller le bas	4	0	0	0	0	0	0	0
Mulhouse	3	0	0	0	0	0	0	0
Niffer	2	0	0	0	0	0	0	0
Ottmarsheim	25	1	0	0	0	0	0	1
Petit-Landau	11	1	0	0	0	0	0	1
Pfastatt	20	3	2	0	0	0	2	7
Pulversheim	4	0	0	0	0	0	0	0
Reiningue	35	1	5	0	1	0	1	8
Richwiller	19	2	1	0	0	0	0	3
Riedisheim	18	1	1	0	0	0	0	2
Rixheim	58	2	9	0	2	0	0	13
Ruelisheim	29	1	7	1	1	0	1	11
Sausheim	26	0	0	0	0	1	1	2
Staffelfelden	6	0	0	0	0	0	0	0
Steinbrunn-le-Bas	7	0	0	0	0	0	0	0
Ungersheim	14	0	1	0	0	0	0	1
Wittelsheim	15	0	0	0	0	0	0	0
Wittenheim	22	0	0	0	0	0	0	0
Zillisheim	6	0	0	0	0	0	0	0
Zimmersheim	11	0	1	1	0	0	0	2
TOTAL	511	22	43	2	4	1	6	78

4. Les autres missions d'assainissement

Accessoires de Voirie 2024

Communes / Accessoires	Pamrex rond non ventilé	Pamrex D400 rond ventilé	Grilles Ville de Mulhouse	Cadres grilles plates PMR DEDRA D400	Cadres et grilles concaves PMR D400	Grille avaloir Monobloc C250 500 T LR
Baldersheim		1				
Bantzenheim		1				
Battenheim		8				
Berrwiller		7				
Bollwiller		2				
Brunstatt-Didenheim						
Bruebach						
Chalampé						
Dietwiller						
Eschentzwiller				10		
Feldkirch						
Flaxlanden						
Habsheim	2	6		2		6
Hombourg						
Illzach		9				
Kingersheim		6				
Lutterbach	1	16		11		
Niffer						
Morschwiller-le-Bas						
Mulhouse	9	114	1	107	6	
Ottmarsheim	1					
Petit-Landau	3	12				
Pfastatt		4				
Pulversheim		5				
Reiningue	1	1				
Richwiller				1		
Riedisheim	3			1		
Rixheim	6					
Ruelisheim	7			1		
Sausheim		5		1		
Staffelfelden						
Steinbrunn-Le-Bas						
Ungersheim						
Wittelsheim	6	15				
Wittenheim		10				
Zillisheim						
Zimmersheim						
Total	39	222	1	134	6	6

Enquêtes /Contrôles 2024

SA SAUSHEIM	
Enquêtes notaire	645
Contre-visites notaires	89
Enquêtes de conformité	181
Contre-visites de conformité	16
Autres enquêtes	354
TOTAL	1 285
SA RUELISHEIM	
Enquêtes notaire	210
Contre-visites notaires	19
Enquêtes de conformité	38
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	97
TOTAL	364
SA WITTELSHEIM	
Enquêtes notaire	124
Contre-visites notaires	21
Enquêtes de conformité	29
Contre-visites de conformité	1
Autres enquêtes	29
TOTAL	204
SA OTTMARSHEIM	
Enquêtes notaire	11
Contre-visites notaires	2
Enquêtes de conformité	1
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	104
TOTAL	118
SA BANTZENHEIM	
Enquêtes notaire	18
Contre-visites notaires	0
Enquêtes de conformité	0
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	15
TOTAL	33
SA FELDKIRCH	
Enquêtes notaire	34
Contre-visites notaires	5
Enquêtes de conformité	4
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	18
TOTAL	61

SA PULVERSHEIM	
Enquêtes notaire	23
Contre-visites notaires	2
Enquêtes de conformité	4
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	0
TOTAL	29
SA BERRWILLER	
Enquêtes notaire	3
Contre-visites notaires	0
Enquêtes de conformité	5
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	9
TOTAL	17
SA PETIT LANDAU	
Enquêtes notaire	7
Contre-visites notaires	0
Enquêtes de conformité	2
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	0
TOTAL	9
SA ENSISHEIM - UNGERSHEIM	
Enquêtes notaire	14
Contre-visites notaires	0
Enquêtes de conformité	0
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	10
TOTAL	24
SA SIERENTZ	
Enquêtes notaire	26
Contre-visites notaires	3
Enquêtes de conformité	5
Contre-visites de conformité	0
Autres enquêtes	24
TOTAL	58

Instructions des documents « droits de sol » pour la partie assainissement 2024

Commune du projet	CU	DP	DR	PA	PC	PD	Total général
BALDERSHEIM		4	4		4		12
BANTZENHEIM		1	4		8		13
BATTENHEIM	1	1	3		7		12
BERRWILLER		3	5		4		12
BOLLWILLER		3	2	2	3		10
BRUEBACH	1		2	2	10		15
BRUNSTATT-DIDENHEIM	7	3	32		18		60
CHALAMPE			1		4		5
DIETWILLER	2	1	5	2	9		19
ESCHENTZWILLER			3		4		7
FELDKIRCH	1	6	3		3		13
FLAXLANDEN		3	1		3		7
HABSHEIM	5	6	14		7		32
HOMBOURG		2	1		4		7
ILLZACH	2	37	7		26		72
KINGERSHEIM	5	20	13	1	26		65
LUTTERBACH		6	13		14		33
MORSCHWILLER LE BAS	1	1	8	1	8		19
MULHOUSE	6	12	40	1	50	2	111
NIFFER	1	4	1		9		15
OTTMARSHEIM		2	1		4		7
PETIT LANDAU			2				2
PFASTATT	5	7	29		10		51
PULVERSHEIM			8		4		12
REININGUE	1		8	1	6		16
RICHWILLER	1	5	19		9		34
RIEDISHEIM	7	15	29	1	15		67
RIXHEIM	9	12	41		30		92
RUELISHEIM	4	2	11	2	1		20
SAUSHEIM	3	2	16	3	16		40
STAFFELFELDEN		1	20		3		24
STEINBRUNN-LE-BAS	8		3		3		14
UNGERSHEIM	3	12	4		6		25
WITTELSHEIM	4	8	42	2	15		71
WITTENHEIM	4	13	42		20		69
ZILLISHEIM	1		15		7		23
ZIMMERSHEIM	4	3	5		5		17
Total général	86	195	457	18	375	2	1 133

Autorisations et conventions de rejets eaux usées autres que domestiques

Communes	Autorisations de rejets et conventions		Communes	Autorisations de rejets et conventions	
	Total	2024		Total	2024
Baldersheim	1	1	Niffer	1	0
Battenheim	0	0	Ottmarsheim	0	0
Bantzenheim	0	0	Petit-Landau	0	0
Berrwiller	1	1	Pfastatt	4	1
Bollwiller	1	1	Pulversheim	0	0
Bruebach	0	0	Reiningue	1	1
Brunstatt-Didenheim	2	0	Richwiller	2	1
Chalampé	0	0	Riedisheim	2	0
Dietwiller	0	0	Rixheim	9	0
Eschentzwiller	0	0	Ruelisheim	0	0
Feldkirch	0	0	Sausheim	10	3
Flaxlanden	0	0	Staffelfelden	0	0
Habsheim	3	0	Steinbrunn-le-Bas	0	0
Hombourg	3	3	Wittelsheim	3	2
Illzach	20	0	Wittenheim	9	1
Kingersheim	5	0	Zillisheim	1	0
Lutterbach	3	0	Zimmersheim	0	0
Morschwiller-le-Bas	1	0			
Mulhouse	35	3	Total	117	

Autorisation = acte unilatéral du SIVOM

Convention = accord technique, économique et financier entre le SIVOM et l'industriel

5. Les travaux et l'exploitation 2024

Travaux épuration Investissement selon CA 2024

Dépenses principales	Montant HT
STEU Sausheim	1 945 188,82 €
Méthanisation	1 292 142,14 €
STEU Feldkirch	3 571 832,97 €
STEU Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller, Bantzenheim, Petit-Landau, WISTARI	418 024,80 €

Recettes principales	Montant HT
STEU Sausheim	1 571 366,48 €
Méthanisation	1 060 876,41 €
STEU Feldkirch	402 831,46 €
STEU Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller, Bantzenheim, Petit-Landau, WISTARI	206 836,00 €

Exploitation épuration Fonctionnement selon CA 2024

Dépenses principales	Montant HT
STEU Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch, Berrwiller, Bantzenheim-Chalampé, WSITARI et Divers	13 619 086,14 €
Méthanisation	538 508,19 €

Recettes principales	Montant HT en €
Méthanisation	1 755 660,23 €
AERM, industriels conventionnés, matières de vidange et divers	2 209 132,94 €

Travaux réseaux

Investissement selon CA 2024

Dépenses principales	Montant HT
Travaux divers	950 629,67 €
Travaux eaux pluviales	78 047,30 €
Contrôle réseau caméra	70 208,94 €
Réhabilitation réseau assainissement	404 632,52 €
GD seuils et vannes	355 954,31 €
GD Bassin boulevard Stoessel Mulhouse	2 433 630,76 €
GD Bassin écluse Pfastatt	244 560,08 €
Etude gestion eaux pluviales	15 675,00 €
Siphon III Terrasse du musée	3 866,12 €
Remplacement collecteur rue des Vosges à Pulversheim	39 380,00 €
Branchements particuliers travaux divers	839 180,51 €
Etude diagnostic WISTARI	70 230,42 €
Remplacement collecteur rue du Moulin à Petit-Landau	191 909,50 €
GER Réseau assainissement	183 805,39 €
Réhabilitation Rigole Turgot	711 767,50 €
Etudes diagnostic WIKIRU + SIABB	13 345,00 €

Recettes principales	Montant HT
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	555 599,87 €
Récupération Avance Forfaitaire	228 813,56 €
Amortissement	1 616 260,66 €
Récupération TVA	1 048 436,48 €

Exploitation réseaux Fonctionnement selon CA 2024

Dépenses principales	Montant HT
Espaces verts, maîtrise d'œuvre, énergie, stations de relevage, entretien réseau du bassin potassique, ERDF, amortissements divers	8 170 342,10 €

Recettes principales	Montant HT
Branchements particuliers, contrôles branchements, enquêtes notaires et divers	2 005 867,97

Travaux assainissement non collectif Fonctionnement selon CA 2024

Dépenses principales	Montant HT
Entretien véhicule, communication, assurance, amortissement et divers	0,00 €

Recettes principales	Montant HT
Redevance d'assainissement non collectif, prime agence de l'eau	0,00 €

PARTIE III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service

On distingue le service public de l'assainissement collectif du service public de l'assainissement non collectif.

1. Le service public de l'assainissement collectif

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

A. Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes

En matière de financement du service, l'année 2024 présente deux situations :

– le SIVOM organise la fiscalité en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour toute les communes-membres sauf pour le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

Redevance d'assainissement collectif en 2024	22 236 769,14 €
---	------------------------

– le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission épuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

Subvention d'équilibre en 2024	289 898,89 €
---------------------------------------	---------------------

B. Participations financières des usagers

1. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques (PFAC)

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé public les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Les modalités techniques et financières de cette participation ont été déterminées par délibération du SIVOM lors de sa séance du 26 juin 2012. Elle s'applique depuis le 1^{er} juillet 2012.

Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques pour tous travaux donnant lieu à la création de constructions à usage d'habitation ou à un autre usage et tous travaux donnant lieu à de la surface de plancher/emprise au sol supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2023 le tarif reste celui appliqué en 2022.

2. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées assimilables à des eaux usées domestiques

La participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques a été instituée par le SIVOM lors de la séance de son comité d'administration du 26 juin 2012 avec effet au 1^{er} juillet 2012. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejets. Les activités relevant du présent article ne sont pas soumises à la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les établissements industriels sont assujettis à la même participation financière si une partie de leurs locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.).

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire.

Participation pour le raccordement à l'égout, participation pour le financement de l'assainissement collectif, participation pour le financement de l'assainissement collectif par les assimilés collectifs. ---Montant facturé en 2023---	496 140,34 €
--	--------------

2. Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Cette redevance se définit comme suit :

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :	Montant HT
	01/01/2024
le diagnostic initial des installations existantes	100 €
le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	100 €
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	136,36 €
le contrôle de la conception	100 €
le contrôle de la réalisation des installations neuves	100 €

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	01/01/2024
le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions réglementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50 €

Frais de prélèvement et d'analyses	
le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation.	Frais réel
Redevance ANC encaissée en 2023 HT en €	14 118,16 €

PARTIE IV. Les indicateurs de performances

selon le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2024
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	95,5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	11
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	67,7
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	14
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	94,2
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Partie	Descriptif	2024
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	74
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	115

selon le décret du 2 mai 2007

Indicateurs du décret du 2 mai 2007

Thème	Indicateur	2024	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	1 059	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	323	km	A
Indicateur de performance	Nombre de points noirs sur le réseau (P252.2)	115	Nb/100Km	A
Indicateur de performance	Taux de débordement des effluents (P252.1)	0	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	115	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	115	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0,15	%	/

STEU 2024

STEU	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration* (P205.3)	Conformité des équipements d'épuration * (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
Sausheim		*défini par la police de l'eau		NC
Ruelisheim		*défini par la police de l'eau		NC
Wittelsheim		*défini par la police de l'eau		NC
Ottmarsheim		*défini par la police de l'eau		NC
Bantzenheim		*défini par la police de l'eau		NC
Feldkirch		*défini par la police de l'eau		NC
Pulversheim		*défini par la police de l'eau		NC
Berrwiller	Sans objet			
Petit-Landau		*défini par la police de l'eau		NC
Ensisheim		*défini par la police de l'eau		NC
Sierentz		*défini par la police de l'eau		NC

Budget, facturation, réclamations

Critères de performance	Dettes	Critères de performance	Taux d'impayés
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	22 ans	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P257.0)	%
Montant des annuités capital/intérêts	Capital* : 2 250 142,66 € Intérêts : 572 558,53 €	Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés) (P258,1)	- €
Amortissement	Réseaux : 1 883 761,96 €	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207)	12 045,46 €
	Epuration : 1 859 831,96 €		
	ANC : 0,00 €		
	Méthanisation : 371 204 €		

Capital* : dont le remboursement des prêts sans intérêt

SPANC

Critères de performance	ANC définitivement affectés	ANC dérogatoire
Taux de conformité des dispositifs (P301.3)	40 %	
Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302)	100	
Evaluation du nombre d'habitants desservis	274 636	

PARTIE V. Les projets pour l'année 2025

Le SIVOM mène divers projets annuels et pluriannuels sur les différents systèmes d'assainissement. Ces projets ont vocation d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement ou de maintien du patrimoine.

On peut notamment citer les principales opérations suivantes :

- **Renouvellement patrimonial**

Le SIVOM mène un programme pluriannuel de renouvellement patrimonial des réseaux d'assainissement en fonction des inspections de réseaux menées. Les renouvellements sont réalisés soit en fouille ouverte soit par réhabilitation sans tranchées.

En complément du patrimoine réseau, le SIVOM projetait en 2025 également le renouvellement d'ouvrages ou de gros équipements sur ses ouvrages dont :

- Epaississeur 23A – STEU de Sausheim
- Ponts dessableurs – STEU de Sausheim

- **Gestion dynamique des réseaux d'assainissement pour le système de Sausheim**

Le système de gestion dynamique des réseaux composé du poste de pompage principal Vauban mis en service fin 2020, puis complété par le système de vannes de stockage et de seuil régulés pilotés est opérationnel depuis 2022.

Ces équipements donnent déjà pleinement satisfaction et ont permis de réduire significativement les rejets au milieu naturel en temps de pluie.

Ce système a été complété début 2025 par la mise en service de la vanne de stockage et du bassin d'orage de la rue de l'Ecluse à Pfstatt.

Les travaux du bassin d'orage Boulevard Stoessel débutés début 2024 doivent s'achever mi 2025.

Les études de maîtrise d'œuvre pour les bassins d'orage de Habsheim rue d'Eschentzwiller et le bassin rue du Moulin à Morschwiller-Le-Bas sont en cours de réalisation. Les travaux débuteront au premier semestre 2026 pour ces deux bassins (sous réserve des acquisitions foncières).

- **Station d'épuration de Bollwiller-Feldkirch**

Les travaux de construction ont débuté au premier trimestre 2024 et devraient s'achever au troisième trimestre 2025. La station sera pleinement opérationnelle avant fin de l'année 2025. L'ancienne station de traitement de Feldkirch sera démantelée.

- **Étude diagnostique des réseaux d'assainissement**

- Système Wittelsheim

L'étude diagnostique du système d'assainissement de Wittelsheim est en cours et se poursuivra au 1er semestre 2025 par des enquêtes de terrain sur des secteurs particuliers et des investigations approfondies pour renforcer la connaissance du fonctionnement d'un réseau identifié comme fortement producteur d'eaux claires. Le schéma directeur doit être arrêté fin 2025.

- Système Ruelisheim

L'étude diagnostique du système d'assainissement de Ruelisheim a été lancée au second semestre 2024 et se poursuivra en 2025, notamment par l'ensemble des mesures et levés de réseau.

Les conclusions sont attendues pour 2026.

- Système Ottmarsheim – Système Petit-Landau

Une étude diagnostique des systèmes d'assainissement de Ottmarsheim et de Petit-Landau doit être lancée au dernier semestre 2025.

- **Gestion intégrée des eaux pluviales**

Le SIVOM accompagne les communes membres dans leur projet d'aménagement afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales. Pour 2025 on peut notamment citer le projet d'envergure « Déplacement Mode Doux » de la Ville de Mulhouse qui va permettre la déconnexion d'une surface de 35 000 m².

Annexes

Délibérations sur les tarifs en assainissement
pour l'année 2024

Factures type 2024

Note d'information de l'Agence de
l'Eau Rhin-Meuse